

Le mercredi 19 mai 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 30

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Est lue et déposée la pétition que M. EVANS (Entre-les-Lacs) a présentée au nom de E. Plett, W. Reimer, M. McClinton et autres personnes demandant au ministre de la Voirie de prévoir dans le budget provincial 1999-2000 l'affectation de sommes pour l'amélioration d'un tronçon de la route provinciale secondaire n° 326 Nord.

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 18 mai 1999, que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte la proposition suivante :

10.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas VINGT-DEUX MILLIONS SIX CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS pour L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET LE TOURISME :

SERVICE D'AIDE À L'ENTREPRISE 22 614 400,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

Il est fait rapport de cette résolution.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M^{me} la *ministre* MCINTOSH dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1999-2000 – Environnement Manitoba.

(document parlementaire n° 116)

Le mercredi 19 mai 1999

M. le *ministre* RADCLIFFE dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1999-2000 – Commission de la fonction publique.

(document parlementaire n° 117)

M. le *ministre* DERKACH dépose le projet de loi n° 25 – *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act* –, lequel est lu une première fois.

(recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* DERKACH dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 25.

(document parlementaire n° 118)

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

La présente décision porte sur un rappel au *Règlement* qu'a fait le leader de l'opposition à l'Assemblée le 6 mai. Citant le commentaire 417 de Beaufort, il a déclaré que pendant la période des questions la ministre des Services à la famille ainsi que le ministre de l'Éducation ont fourni des réponses qui n'étaient pas pertinentes. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter le harsard.

Selon la citation de Beaufort, les réponses aux questions doivent être concises, traiter du sujet en cause et ne pas entraîner de débat. Le rappel au *Règlement* du leader de l'opposition à l'Assemblée est recevable. En effet, le ministre de l'Éducation ainsi que la ministre des Services à la famille n'ont pas respecté le commentaire 417 de Beaufort. Les ministres doivent donner des réponses concises et pertinentes qui n'entraînent pas de débat.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. FAURSCHOU, M^{me} MIHYCHUK ainsi que MM. DYCK, ROBINSON et SALE font des déclarations de députés.

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu que le Comité permanent des modifications législatives se réunira le mercredi 19 mai 1999, à 14 h 30, pendant la séance de l'Assemblée.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 110 déposé le 11 mai 1999, est modifié exceptionnellement de façon à ce que le budget du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme soit examiné aujourd'hui, le 19 mai 1999, à l'Assemblée plutôt que dans la salle 255.

Le mercredi 19 mai 1999

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le mercredi 19 mai 1999, à 10 heures :
M. FAURSCHOU remplace M. SVEINSON.

Le mercredi 19 mai 1999, à 14 h 30 :
M^{me} DRIEDGER (Charleswood) remplace M. MCALPINE.

Sur la motion de M. HICKES, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le mercredi 19 mai 1999, à 10 heures :
M. DOER remplace M^{me} BARRETT.

Le mercredi 19 mai 1999, à 14 h 30 :
M^{me} BARRETT remplace M. SALE.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

Avec le consentement de l'Assemblée, les travaux du Comité des subsides sont momentanément interrompus pour permettre à la présidente de reprendre le fauteuil.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n^o 110 déposé le 11 mai 1999, est modifié exceptionnellement de façon à ce que le budget du ministère du Logement soit examiné aujourd'hui, le 19 mai 1999, à l'Assemblée plutôt que dans la salle 255.

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu exceptionnellement que le Comité permanent des modifications législatives poursuivra ses travaux aujourd'hui après 17 heures, mais sans dépasser 18 heures.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté .

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

Le mercredi 19 mai 1999

La séance est levée à 17 h 5, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

La présidente,

Louise Dacquay